

# Programme de revitalisation – Ville de Valcourt

## Usages autorisés par zone



### Zone R-9

#### Rue Cousineau, Place André-Marcoux:

- Habitations unifamiliales isolées
- Possibilité d'un bureau intégré à l'habitation<sup>1</sup>
- Possibilité d'un service intégré à l'habitation<sup>1</sup>

Terrains assujettis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration numéro 615  
Secteur PIIA-2 : Boisé du Ruisseau

**Crédit de taxes foncières pouvant aller jusqu'à 8000\$<sup>2</sup>**

### Zone R-10

#### Rue Dépôt:

- Habitations unifamiliales isolées
- Habitations unifamiliales jumelées<sup>2</sup>
- Habitations bifamiliales isolées
- Possibilité d'un bureau intégré à l'habitation<sup>1</sup>
- Possibilité d'un service intégré à l'habitation<sup>1</sup>

Terrains assujettis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration numéro 615  
Secteur PIIA-2 : Boisé du Ruisseau

**Crédit de taxes foncières pouvant aller jusqu'à 8000\$<sup>2</sup>**

### Zone R-11

#### Place de la Samare:

- Habitations multifamiliales isolées
- Habitations multifamiliales jumelées

Terrains assujettis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration numéro 615  
Secteur PIIA-3 : Cadre bâti existant relativement homogène

**Crédit de taxes foncières pouvant aller jusqu'à 15 000\$<sup>2</sup>**

#	Terrains à vendre par la Ville de Valcourt (Projet Boisé du Ruisseau)
#	Terrains de propriété privée (Place de la Samare)

<sup>1</sup>Certaines conditions s'appliquent (Voir le Règlement numéro 560 de zonage, Article 4.3 pour les détails)

<sup>2</sup>Conditionnellement au respect des conditions énumérées au Règlement numéro 618 (Programme de revitalisation dans la Ville de Valcourt)

